

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2020

FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3092)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« du »,

rédiger ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 8 :

« Comité scientifique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Durant la crise sanitaire, les ARS n'ont malheureusement pas toutes été à la hauteur de la situation. Il convient donc de préférer l'avis du Comité scientifique.